

TEMPS D'ACCUEIL COLLECTIF POUR LES ASSISTANTS MATERNELS

En alternance au Relais
et à Fayolas bâtiment K

Relais

Mardi - Semaine paire

Mercredi - Semaine impaire

Jeudi

8h30

-

12h00

Fayolas

Mardi - Semaine impaire

Mercredi - Semaine paire

Les professionnels assistants maternels
restent responsables des enfants
accueillis.

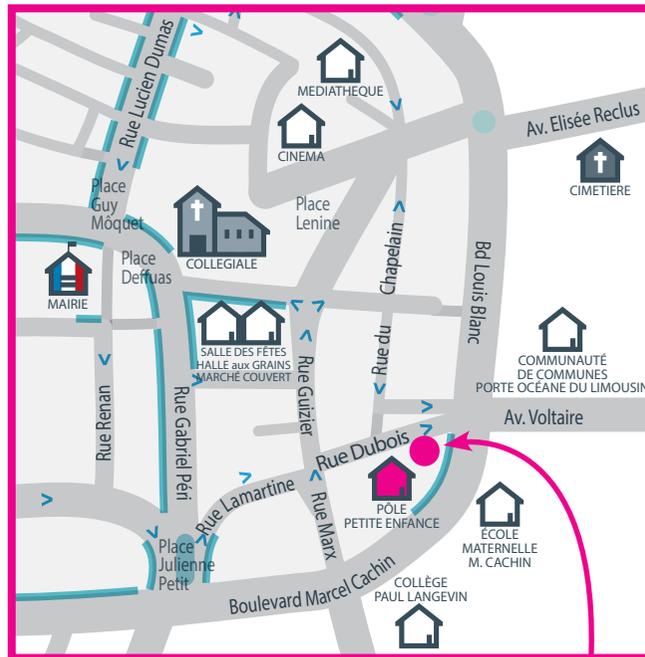
Les temps d'accueil collectif sont
gratuits et sur inscription.

PERMANENCES AU RELAIS

Lundi : 13h15 - 16h45

Mercredi : 13h30 - 17h30

Jeudi : 13h00 - 17h00



RAM

Les p'tites canailles

POUR NOUS CONTACTER

Relais assistants maternels

22 rue Dubois (1er étage)

87200 Saint-Junien

05 55 02 21 95

ram@saint-junien.fr

www.saint-junien.fr

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Les p'tites canailles
Saint-Junien

UN LIEU D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

pour

- > Les assistants maternels <
- > Les parents <
- > Les enfants <



un service gratuit et de proximité



santé
famille
retraite
services



Le relais, c'est un lieu d'accueil, d'animation et d'échange à destination des assistants maternels, enfants et parents, un service gratuit et de proximité qui reçoit les parents et les assistants maternels de la commune de Saint-Junien.

LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS EST UN ESPACE...

...POUR LES PARENTS ET FUTURS PARENTS

- **de renseignement** sur les différents modes de garde ;
- **de mise à disposition de la liste** des assistants maternels agréés ;
- **d'information** sur les droits et obligations des parents employeurs (contrat de travail, démarches pajemploi, aides financières, formation de l'assistant maternel, fin de contrat...);
- **d'écoute et d'accompagnement** autour de l'organisation de la garde de l'enfant.

...POUR LES ENFANTS

- **d'éveil et de découverte** dans un nouvel environnement de jeu adapté à leur âge mais aussi à travers des échanges avec d'autres services (médiathèque, palais des sports, structures collectives...);
- **de rencontre** pour les enfants et les assistants maternels ;
- **de socialisation** par un apprentissage à la vie en groupe.

...POUR LES ASSISTANTS MATERNELS

- **d'écoute, échange et soutien** dans la pratique quotidienne de leur activité professionnelle ;
- **d'information** sur le statut, les droits et les obligations du salarié, le contrat de travail, les modalités d'agrément... ;
- **d'orientation** dans les démarches administratives (Pôle emploi, droit du travail, retraite,...) ;
- **de rencontre** entre assistants maternels ;
- **de professionnalisation** par l'évaluation des besoins en formation, la mise en place de réunions de travail, de soirées thématiques, de groupes d'échanges entre professionnels de la petite enfance.

Le Relais vous permet de partager avec l'enfant un temps de jeu et de plaisir, dans un autre contexte que celui de votre domicile, au cours des temps d'accueil collectif qui sont proposés.

